



## Peut-on échapper à la fumée du tabac dans les cafés et restaurants ?

Rubrique : actualités - Date : mercredi 15 juin 2005

---

Un article du Monde où DNF est largement cité.

« Peut-on échapper à la fumée du tabac dans les cafés et restaurants ? » interroge LE MONDE dans sa rubrique pratique. Le journal qui observe que treize ans après son entrée en vigueur la loi Evin n'est toujours pas appliquée dans ces établissements, assure que d'ailleurs dans tous ces lieux on fait le contraire de ce qui est prévu par la loi en baptisant « espace non fumeur » un réduit ouvert à toutes les fumées . D'après une enquête de l'association Droit des non fumeurs, menée sur 800 établissements : 84% des restaurateurs ignorent la loi, 37% des établissements n'ont pas de délimitation entre les espaces et 26% sont entièrement fumeurs. Le journal souligne que ces chiffres recourent ceux de deux enquêtes menées par la Ddass des Hauts de Seine à Meudon et Montrouge qui montrent que 29% des places sont réservées aux non fumeurs et que 47% seulement des restaurateurs les installent dans des conditions d'éclairage et de ventilation correctes, sachant que ces places sont en général « inconfortables ». S'interrogeant sur les raisons de cette non application de la loi, le quotidien évoque : des raisons techniques quand les lieux ne se prêtent pas aux aménagements ou nécessitent de gros investissements, mais aussi une peur de perdre la clientèle (77% des restaurateurs). Le Monde qui rappelle que le Ville de Paris a créé un Label « établissement sans tabac » en octobre 2004, indique qu'il existe actuellement une cinquantaine de titulaires de ce label, souvent des salons de thé ou des restaurants ouverts à midi seulement . Un patron de restaurant qui a décidé de tenter l'aventure dans son petit bistrot à vin de 40m<sup>2</sup>, affirme qu'il a perdu des clients mais qu'il « fait un pari sur l'avenir ». D'après le journal, l'interdiction de fumer dans les restaurants progresse en Europe et l'association DNF préconise l'interdiction totale alors que L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie plaide pour la cohabitation. Evoquant « l'ultime bastion de la résistance » que sont les cafés-tabac, le quotidien cite René Le Pape, président de leur Confédération, pour qui « il serait incohérent de vendre légalement des cigarettes et d'obliger les clients à les fumer à l'extérieur ». Avec ce commentaire pour conclure : « La France qui fût pionnière fait désormais figure de lanterne rouge ».